Le moyen d'identification des communes

	Code postal	Code INSEE
Quand est-il apparu ?	3 juin 1972	1er octobre 1943
Quel organisme le gère ?	La poste	L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques
Comment est-il composé ?	5 chiffres : numéro du département identifiant du bureau distributeur du courrier	5 chiffres : numéro du département identifiant de la commune ou de l'arrondissement pour Paris (Le code complet comprend 8 chiffres, 5 pour le code simplifié le plus utilisé)
A quoi sert-il ?	Faciliter le tri et la distribution du courrier	Identifier les communes lors des recensements Utilisations diverses par l'administration
Plusieurs communes peuvent-elles avoir le même ?	Oui (ex : 85190 pour Aizenay, Venansault, Beaulieu, Maché et la Genétouze)	Non
Quel est celui de Venansault ?	85190	85300

Anecdote :

Dans la commune d'Y (au nom le plus court), dans la Somme, vivent les ypsiloniens. La commune de Saint Rémy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson, dans la Marne, possède le nom le plus long. Niederschaeffolsheim en Alsace (plus facile à écrire qu'à lire) brille par le nombre de caractères sans césure. Elle a été « likée » à 45 000 reprises sur twitter pour donner suite à la mésaventure de Justine qui n'a pas pu rentrer les 20 caractères de sa commune dans la case concernée, impossible donc de finaliser sa commande !

Le saviez-vous ?

Six communes totalement dévastées après la bataille de Verdun en 1916 ne furent jamais reconstruites et sont dépourvues d'habitant : Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Cumières-le-Mort-Homme, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux et Louvemont-Côte-du-Poivre. Qualifiées de communes "mortes pour la France", chacune est administrée par un conseil municipal de trois membres nommés par le préfet de la Meuse.

Le Conseil Des Sages
Venansault

Périodique conçu par le Conseil des Sages

N°2 - Mars 2022

Mémoire de Venansault
d'hier à aujourd'hui

Venansault et les communes...

Étymologie

Qui est à l'origine des communes ?
Il nous faut revenir sur l'étymologie du mot commune qui provient du latin "communia" (communauté de gens).
Au Moyen-Age, la commune est donc à l'origine une association de bourgeois (ceux qui habitent le bourg et qui sont commerçants ou artisans) d'une même localité qui jouissaient de privilèges, du droit de s'associer et de se grouper.
L'organisation administrative et judiciaire des campagnes liée au cadre seigneurial et religieux se frotte à la diversité et aux activités variées de la ville. L'absence de toute organisation municipale est un frein au développement du mouvement communal.
Malgré ses franchises "libertés accordées par le seigneur ou l'évêché", la conjuration communale peine à évoluer et sa situation se dégrade sous des dettes financières imposées par le roi.
Avec la Révolution de 1789, les communes révolutionnaires apparaissent. Le décret du 14 décembre 1789 crée 44 000 municipalités (sur le territoire des anciennes "paroisses") baptisées communes en 1793.
La commune devient la plus petite division administrative en France.
La loi du 28 pluviôse an VII (17 février 1800) sous l'influence de Napoléon Bonaparte organise une administration totalement hiérarchisée depuis les préfets jusqu'aux maires.

Historique

Le Code Civil réunit les lois civiles de la Révolution et de la Convention en un seul « Code civil des français » dit Code Napoléon en 1807 à l'initiative de Bonaparte, Premier consul le 30 ventôse an XII (21 mars 1804). Entreprise de longue haleine qui arrive enfin à terme. Actuellement, certains articles restent inchangés.
Depuis, le nombre des communes a fluctué au gré de la croissance démographique et de la volonté des gouvernements successifs. Au début du XIXème siècle leur nombre est estimé à 40 000. En 1971, la loi Marcelin sommant les préfets de regrouper les communes afin de limiter le nombre de petites unités et d'accroître l'autonomie financière est un échec.
La loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010 complétée par la loi du 16 mars 2015 facilite la création de nouvelles communes issues de fusion d'anciennes communes avec toujours comme objectif la lutte contre l'émiettement communal et indirectement de générer des économies d'échelle. Ces lois sont accompagnées d'incitations financières.
Le nombre de communes a ainsi diminué selon l'INSEE (Institut de la Statistique) de près de 5 % depuis 2010 pour passer sous le nombre de 35 000. Le département de la Vendée a été créé le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789. La Vendée compte actuellement 258 communes depuis la création de "15 communes nouvelles" en 2016.

Qu'est-ce qu'une commune ?

Définition

La commune est la collectivité administrative de base, la plus petite subdivision administrative française. Elle est identifiée par les administrés depuis sa création.
La commune constitue aujourd'hui l'une des trois grandes catégories de collectivités territoriales avec les départements et les régions.

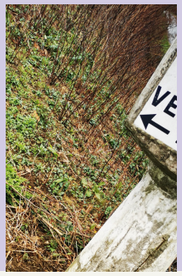

Où se trouve cette borne dans la commune de Venansault ?

Une disposition unique sur le territoire

Organisation administrative

Les communes connaissent une organisation administrative unique, quelle que soit leur taille. Depuis la loi municipale de 1884, elles sont gérées à l'origine par un corps municipal devenu conseil municipal et par le maire. Le conseil municipal est élu au suffrage universel direct, le maire est quant à lui élu par et parmi le conseil municipal.

Représentation auprès de l'État

Le maire est le seul exécutif local habilité par la loi à agir au nom de l'État, dans sa commune. Il le fait pour l'intérêt de ses administrés, les missions en découlant doivent être assurées au plus près des usagers.
La dualité de compétences du maire, à la fois agent de la commune et agent de l'État, existe depuis l'origine de la constitution des municipalités.

Un large éventail de compétences

Ainsi, conformément à l'article L.2122-27 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, sous l'autorité du Préfet, représentant de l'État dans le département de :
1° - la publication et l'exécution des lois et règlements ;
2° - l'exécution des mesures de sûreté générale ;
3° - la tenue des listes et de l'organisation des opérations électorales ;
4° - la garantie de l'obligation scolaire ;
5° - la délivrance d'attestations et certificats relatifs à la situation des administrés ;
6° - certains pouvoirs de police spéciale ;
7° - la délivrance des permis de construire ;
8° - la tenue de l'état civil ;
9° - la préparation, la présentation et l'exécution du budget communal ;
10° - la gestion des biens et revenus de la commune ;
11° - la propreté de la commune ;
12° - la voirie.

Exemple : Urbanisme et maîtrise des sols (construction de maison individuelle)

Historique

L'Edit du grand Voyer de France du 16 décembre 1607 imposa aux constructeurs le principe de l'alignement et son respect. Il intervient lors d'aménagement urbain, en autres, à Paris pour la place des Vosges.
A la Révolution, ce principe d'alignement est conservé et renforcé par la loi du 16 septembre 1807, qui crée les plans et servitudes d'alignement dans les villes de plus de 2 000 habitants toujours en vigueur.

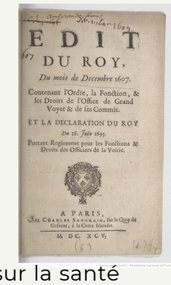
EDIT
DU ROY,
Du mois de Decembre 1607.
Contenant l'Ordre, la Fonction, & les Droits de l'Office de Grand Voyer & de ses Commis.
ET LA DECLARATION DU ROY
Du 16. Juin 1605.
Portant Reglement pour les Fonctions & Droits des Officiers de la Voirie.
A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, ruë St Denis, Golfier, à la Croix blanche.
M DC XCVI.

La permission de bâtir fut instituée par le décret-loi du 26 mars 1852 à Paris seulement.
Le permis de bâtir est instauré dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants par la loi sur la santé publique du 15 février 1902 (police de l'alignement ou de la salubrité).
Le permis de bâtir fut transformé en **permis de construire** dans les communes de plus de 10 000 habitants par la loi Cornudet du 14 mars 1919 complétée par la loi du 19 juillet 1924.
L'exigence du permis de construire fut généralisée à toutes les communes de France par la loi du 15 juin 1943, confirmée par l'ordonnance du 27 octobre 1945 et le décret d'application du 10 août 1946.

Démarches actuelles

Le permis de construire aujourd'hui est **une autorisation d'urbanisme** délivrée par la mairie (constructions nouvelles > à 20 m², extension de bâtiments existants, changements de destination). Les travaux sans permis de construire nécessitent **une déclaration préalable de travaux**.
Lors d'un dépôt de permis de construire en mairie, l'instructeur du droit des sols (à Venansault : Rémi CLISSON) a un mois pour vérifier la complétude du dossier qui doit respecter le code de l'Urbanisme et le code de l'Environnement. Il s'appuie également sur la réglementation locale (Plan Local d'Urbanisme "PLU", projet global d'urbanisme et d'aménagement qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur la commune). Le PLU est approuvé par le Conseil Municipal. Le maire ou l'élu en charge de l'urbanisme accorde ou refuse le permis (un délai de recours gracieux de 2 mois est possible).
Dès l'obtention du permis de construire, celui-ci est publié en mairie et sur le terrain par un panneau d'affichage lisible depuis la voie publique.
Un formulaire de déclaration d'ouverture de chantier (DOC), une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) sont obligatoires, contrôlés par l'administration et la mairie.

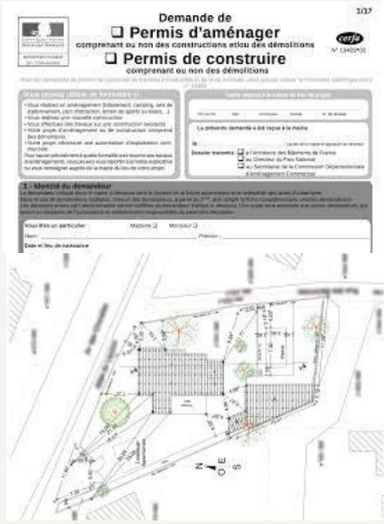
Demande de
❑ Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
❑ Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

Exemple : L'État Civil et son origine

Le 10 août 1539, François 1er signe **l'ordonnance de Villers-Cotterêts**, qui passe pour **l'acte fondateur de l'État Civil** dans le royaume de France. La tenue en langue française, et non plus en latin, par les curés de registres de baptême, est prescrite par le dit texte de loi.
L'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures est imposé par le roi Henri III dans son **ordonnance de Blois**, en mai 1579. Louis XIV, par **l'ordonnance de Saint Germain-en-Laye**, en avril 1667, assurera la tenue en double exemplaire des registres paroissiaux.
Mais il faudra attendre la déclaration du roi Louis XV, le 9 avril 1736 pour que cette obligation soit réellement généralisée ; enfin le 19 novembre 1787, Louis XVI promulgue **l'Edit sur l'État Civil des non-catholiques**.
Par un décret du 20 septembre 1792, **l'Assemblée législative laïcise la tenue de l'État Civil des citoyens**, selon l'article 7 du titre II de la Constitution du 3 septembre 1791 : *"Le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction, le mode par lequel les naissances, les mariages et les décès seront constatés ; et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes".*
Les registres baptêmes, mariages, sépultures sont remplacés par **les registres naissances, mariages, décès.**
Les maires des communes, en application du décret du 14 décembre 1789, seront chargés de la tenue de l'État Civil.

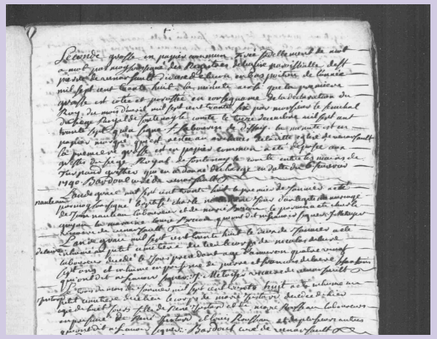

1ère page du plus ancien **registre paroissial** de Venansault, où nous retrouvons des Actes de baptêmes, de sépultures – 1738 –
En marge les noms de famille
Archives départementales de la Vendée

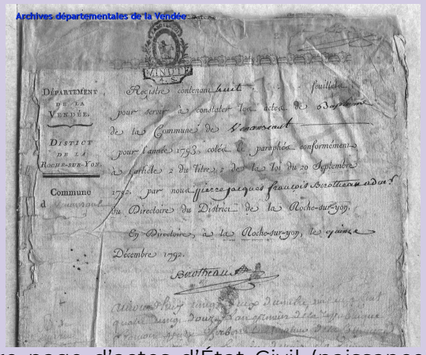

1ère page d'actes d'État Civil (naissance) de la commune de Venansault – 1793 –
Il y trois registres : un pour les naissances, un pour les mariages et un pour les décès.

Toponymie (l'étude linguistique des noms des lieux)

La Vendée étant historiquement un territoire de langue d'Oïl (de culture française), il existe plusieurs hypothèses concernant la formation du nom "Venansault" :

- Formation du nom :

Racine pré indo-européenne : Vin, Ven (=hauteur)
Suffixe : -antia (= ance d'origine italo-celtique)
Suffixe : -allu, -ellu (origine gauloise)

- [Venantia : Ven (hauteur) + (antia)]
- Venantia ou Venantisaltus : Défilé boisé

D'autre part, il est à noter que les anciennes graphies latines sont : Venalceo, Venalcio, Venancayo (vers 1100) et Venassayo ou Venansolio (1608). Mais ce sont là des latinisations déformantes et qui montrent beaucoup d'indécision à la finale. Les graphies en langue vulgaire donnent mieux : Venanchau ou Venanzau (1120), Venansau (1228), Venancau (1260).
Au début du XIVème siècle, le nom s'écrivait Venanceau, Venanssau ou Venansau, donc phonétiquement le même vocable qu'aujourd'hui, lequel n'a pas varié depuis neuf siècles.

Démographie

Année	1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851	1856
Population	?	1 454	928	1 627	1 562	1 527	1 568	1 609	1 680	1 691
Année	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906
Population	1 720	1 763	1 794	1 785	1 826	1 820	1 863	1 918	1 951	2 002
Année	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962	1968	1975
Population	1 947	1 637	1 670	1 620	1 604	1 636	1 611	1 573	1 584	1 787
Année	1982	1990	1999	2006	2008	2016	2021	-	-	-
Population	2 636	3 163	3 527	4 107	4 258	4 657	4 727	-	-	-

Sources : Cassini/EHESS : de 1962 à 1999, population sans doubles comptes
Insee : depuis 2006, population municipale référencée tous les 5 ans.

Cartes et plans

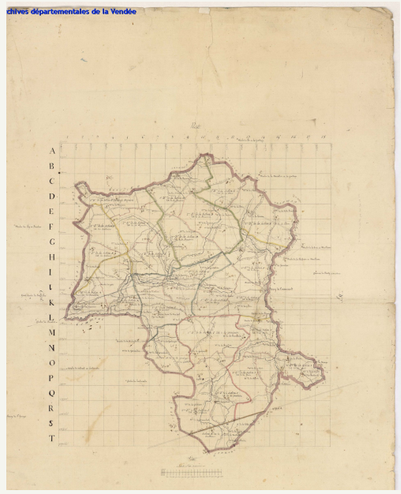

Plan linéaire de la commune de Venansault
Terminé en 1810 pour M. Monbail, maire
M. Perier, Ingénieur Vérificateur
M. Blon, Ingénieur Géomètre
Echelle 1/20 000

Venansault
Plan révisé pour 1953
Echelle 1/20 000

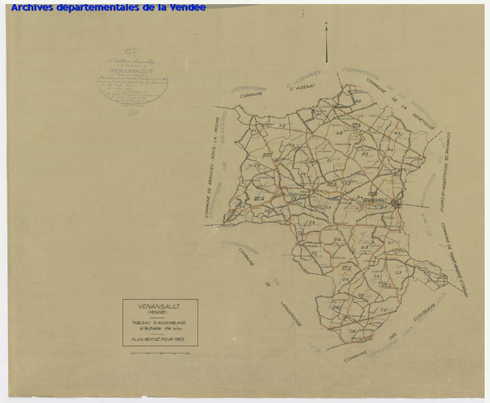

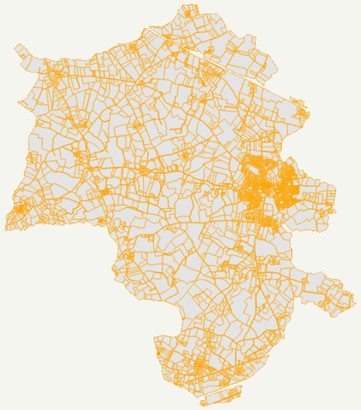

Plan du cadastre de
Venansault 2022

Venansault

Venansault est une petite ville située dans le département de la Vendée et la région des Pays de Loire. Elle est située au flanc d'un plateau qui s'abaisse en éventail vers un gué (sur la rivière "Le Guyon").
Commune de bocage, Venansault est structurée en termes de paysages par les vallées du Jaunay et du Guyon et par son passé agraire.
Le territoire communal s'étant sur une superficie de 44,49 km². Son altitude maximale atteint 79 m et la minimale 33 m. Le sol de la commune n'est pas plat, collines et plaines alternent.
Ses coordonnées GPS sont : Latitude 46°41'13'' Nord, Longitude 1°30'41'' Ouest.

- Bri du Flandrien
- Dunes
- Calcaires et sables de l'Eocène
- Sable et argiles du Crétacé
- Calcaire et marnes du Jurassique
- Grès et conglomérats houillers du Carbonifère
- Granite
- Schistes, micaschistes et porphyroïdes
- Granite gneissique
- Rhyolite

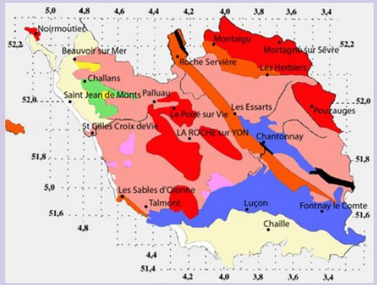

Carte géologique de la Vendée

Selon la carte géologique de la Vendée, le sous-sol est principalement composé de granit et de schistes, micaschistes et porphyroïdes.

Venansault est entourée par les communes de Landeronde et Beaulieu-sous-la-Roche à l'Ouest, Aizenay et la Genétouze au Nord, Mouilleron-le-Captif et le limitrophe chef-lieu du département, la Roche-sur-Yon (à 7 km) à l'Est, les Clouzeaux au Sud.

Hydrographie

Située à 54 m d'altitude, la rivière le Jaunay est le principal cours d'eau qui traverse la commune de Venansault, y prend sa source avant d'aller rejoindre le fleuve de la Vie. Le Guyon est le deuxième petit ruisseau qui traverse à l'est le bourg.

Étymologie et toponymie

Étymologie (l'origine des noms des lieux)

Saint Venant (Saint Venance Fortunat né vers 530 à Valdobbiadene près de Trévise (Italie) et décédé en 609 à Poitiers, hymniste chrétien, 25ème évêque de Poitiers) serait à l'origine du nom de la commune de Venansault.

Le nom pourrait provenir du mot latin "Venantisaltus" signifiant "défilé boisé". Il ne faut pas oublier que la Vendée, comme la France en général, était très boisée et l'est encore aujourd'hui.

Le radical du nom est rare et unique dans la région ; nous trouvons Venanson dans les Alpes Maritimes, Saint Venant dans le Pas-de-Calais et Saint Venant de Paquette au Québec.

Saint Venance Fortunat